



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance extraordinaire du 22 janvier 2014

| Durée | No | Sujet | Objet |
|-------|----|---|---------|
| | - | Ouverture de la séance à 19 h 37. | |
| | | <p>Présences</p> <p>Sont présents(es) :</p> <p>Sylvie Hébert, directrice Julie Boucher, enseignante Thérèse Chabot, membre de la communauté Julie Châteauneuf, enseignante Mélanie Côté, parent Valérie Fugère, parent Anick Lacaille, parent Gaëtane Langevin, enseignante Karinne Lebel, parent Serge Louka, consultant Sonia Poliseno, technicienne du service de garde Anne Richard Boucher, enseignante Guylaine Thivierge, parent</p> <p>Alain Carpentier, sous-comité de parents Chantale Desautels, sous-comité de parents Lucie Durivage, sous-comité de parents Mylène Rondeau, sous-comité de parents</p> <p>Public : Claude Carrier, Suzanne Carrier, Louis Hébert, Mylène Laroque, Isabelle Blanchette, Isabelle Paré, Daniel Bellavance, Nathalie Phaneuf, Marc Dufort, Annie Tanguay, Gaétan Beauregard, Stéphane Fortin, Vicky Nadeau, Josée Noisieux, Sybelle Poirier</p> <p><i>N.B. La liste des représentants du public n'est pas exhaustive, puisque plusieurs personnes ont omis d'inscrire leur nom sur la liste des présences ou certains noms étaient illisibles.</i></p> <p>Points à l'ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Ouverture de la séance 2- Parole au public (15 minutes) 3- Présentation du plan d'action visant l'amélioration de nos pratiques organisationnelles (75 minutes) 4- Parole au public (5 minutes) 5- Levée de la séance | Constat |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|------------|----|--|-------------|
| 15 minutes | 2- | <p>Parole au public :</p> <p>Monsieur Alain Carpentier remercie M. Louka et Mme Hébert de tenir cette séance extraordinaire du CÉ, à la demande du sous-comité de parents. M. Carpentier mentionne qu'il en va du bien-être des élèves et il précise que les parents reconnaissent le professionnalisme de l'équipe des enseignants, tout en étant à l'écoute de la détresse exprimée par plusieurs membres du personnel.</p> <p>M. Carpentier explique à l'assemblée que, suite à la rencontre du 3 janvier dernier, un tableau a été rédigé par des membres du sous-comité des parents. Celui-ci résume les commentaires et propos des parents présents lors de cette rencontre. Des membres du sous-comité ont présenté les éléments importants de ce tableau à Mme Hébert et M. Louka. C'est donc suite à ces démarches que la présente séance extraordinaire du CÉ a été convoquée. M. Carpentier invite les gens présents à écouter les propos tenus par tous les intervenants impliqués avec calme et respect.</p> | Information |
| 75 minutes | 3- | <p>Présentation du plan d'action visant l'amélioration de nos pratiques organisationnelles:</p> <p>Mme Sylvie Hébert prend la parole, afin d'exposer à l'assemblée la mise en contexte ayant amené à l'élaboration du plan d'action;</p> <p>En juin 2013, suite à une problématique sur le climat de l'école soulevée par le personnel et la direction, la direction générale adjointe de la Commission Scolaire des Patriotes (CSP) a fait appel à une consultante privée. Mme Soucy, psychologue, fut engagée afin de produire un état de situation.</p> <p>Un sondage fût élaboré et distribué aux employés de l'école. Les objectifs de ce sondage étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le climat de travail; - Recueillir les commentaires du personnel; - Identifier les points positifs et les zones d'amélioration souhaitées. | Information |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|-------|----|---|-------------|
| | 3- | <p>Les résultats furent présentés au personnel, en octobre 2013. Les irritants qui prédominent sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La coordination et l'organisation des différents services dans l'école; 2- Le processus décisionnel; 3- La circulation de l'information. <p>Ces trois irritants touchent aussi l'organisation de travail. À la fin de décembre 2013, M. Louka a été sollicité à titre de consultant.</p> <p>Le 3 janvier 2014, une rencontre de plusieurs parents de l'école eut lieu à la salle communautaire. Cette rencontre a mis en relief le point de vue de certains parents sur la situation.</p> <p>Leurs représentants ont rencontré Mme Sylvie Hébert, ainsi que M. Serge Louka le mercredi 15 janvier 2014, afin de présenter un document synthèse rapportant des irritants. Celui-ci fût pris en considération lors de l'élaboration du plan d'action, qui fût présenté au Conseil des enseignants et des enseignantes (CEE) et à l'assemblée générale du personnel.</p> <p>L'objectif de celui-ci vise à diminuer, sinon à enrayer, les irritants tant au niveau du personnel, qu'au niveau des parents. La direction de l'école sera aussi accompagnée jusqu'à la fin mars 2014, pour bénéficier d'une rétroaction sur ses pratiques de gestion.</p> <p>Ce plan présente les besoins et les moyens qui seront pris dans les prochaines semaines. Tous les moyens seront accompagnés d'actions concrètes, élaborées par la direction et M. Louka, suite à une consultation auprès des intervenants concernés. Le Conseil d'Établissement (CÉ) sera informé du déroulement de la mise en place du plan.</p> <p>M. Louka et Mme Hébert procèdent à la présentation du plan d'action. Les parents peuvent donc prendre connaissance des besoins et des moyens qui s'y trouvent. Les actions concrètes en lien avec les moyens ne peuvent être présentées dans l'immédiat, puisque le tout doit être vérifié auprès des gens concernés avant d'être officiel.</p> | Information |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|-------|----|--|-------------|
| | 3- | <p>1.0 Amélioration des réunions</p> <p>Besoin : Revoir la procédure, la coordination et l'animation des réunions ou rencontres.</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1- Revoir les procédures pour assemblées générales 1.2- Revoir les procédures pour les CEE 1.3- Revoir les procédures pour CÉ 1.4- Revoir les procédures pour les comités de l'école 1.5- Revoir les procédures pour les assemblées de parents 1.6- Revoir les procédures pour les rencontres du Service de Garde et des surveillants 1.7- Revoir les procédures pour les rencontres des services complémentaires 1.8- Revoir nos mesures du comité en situation de crise 1.9- Revoir la procédure pour le conseil des élèves <p>2.0 Processus de la prise de décision</p> <p>Besoin : Élaborer un mode de fonctionnement connu et respecté en fonction du processus de prise de décisions.</p> <p>Moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.1- Revoir le processus actuel et apporter des modifications afin que celui-ci soit constant, rigoureux et circonscrit dans le temps <p>3.0 Circulation des informations</p> <p>Besoins : Établir un mode de fonctionnement simple et respecté par tout le personnel quant à la circulation des informations.</p> <p>Moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1- S'assurer que l'information soit complète, pertinente, facilement accessible et acheminée aux bonnes personnes <p>Besoin : Établir un mode de fonctionnement simple et respecté par tous les parents quant à la circulation des informations.</p> | Information |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|-------|----|--|-------------|
| | 3- | <p>Moyen : 3.2- S'assurer que l'information soit complète et facilement accessible à tous les parents.</p> <p>M. Louka énumère quelques exemples d'actions concrètes visant à atteindre les moyens proposés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les parents des situations de régie interne pouvant déstabiliser les parents; - Respecter les dates butoir; - S'assurer que les informations soient complètes; - Maintenir un site web à jour. <p>M. Alain Carpentier remet en doute la possibilité de pouvoir mesurer la qualité des communications. M. Louka affirme que des démarches seront effectuées, afin de vérifier l'appréciation auprès des personnes concernées.</p> <p>Mme Karinne Lebel déplore le fait que peu de choses semble changer dans les faits. Le plan d'action contient des éléments qui devraient déjà être mis en place dans l'école. Selon Mme Lebel, les gens sont irrités par le fait que la situation stagne depuis longtemps. De plus, elle expose le fait que les réponses aux questions des parents demeurent invasives et non-vulgarisées.</p> | Information |
| | 3- | <p>M. Louka rassure l'assemblée qu'en deux semaines, déjà certaines choses ont été mises en place. Le plan d'action sera implanté et réalisé d'ici 1 mois et demi à 2 mois. En effet, il s'agit d'un travail de longue haleine qui vise à satisfaire l'ensemble des parents et des enseignants.</p> <p>M. Carpentier demande à la direction si celle-ci est au courant que certains élèves craignent certains membres du personnel. Celui-ci affirme que des étudiants vivraient des situations déplorables et ne sauraient plus vers qui se tourner. Mme Hébert explique que, si les parents n'informent pas la direction des situations vécues par leur enfant, certaines d'entre elles peuvent lui échapper. Mme Hébert affirme que si elle est mise au courant des problématiques, elle peut tenter d'y remédier. Elle ajoute que si un parent est insatisfait, il a la possibilité de faire appel à un autre pallier, par exemple, de s'adresser à Mme Vaudry.</p> <p>Mme Karinne Lebel demande si les élèves, les parents et les membres du personnel sont informés des procédures et des étapes à suivre afin de dénoncer leurs insatisfactions. Mme Hébert confirme que les premiers répondants (titulaire, TES)</p> | Information |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|-------|----|--|-------------|
| | 3- | <p>informent les enfants des recours possibles. De plus, on peut facilement obtenir l'information sur le site web de la CSP.</p> <p>M. Carpentier s'étonne du fait que les membres du CÉ ne soient pas au courant de certaines situations déplorables rapportées par les parents. La direction explique que ceux-ci n'ont pas à être informés des problèmes personnels vécus avec les parents.</p> <p>M. Carpentier reflète à la direction et à M. Louka que, les parents manifestent indéniablement un besoin criant de rectifier la situation du climat présent à l'intérieur des murs de l'école. M. Louka se dit conscient de l'exactitude des irritants mis en lumière et réaffirme que des moyens seront mis en place rapidement, afin de diminuer les irritants le plus rapidement possible. Par la suite, une évaluation aura lieu afin d'en arriver à un constat. Finalement, une décision sera prise. Mme Lucie Durivage propose l'idée d'un calendrier des procédures, afin de sécuriser les parents et les enseignants.</p> <p>Questionnée sur le climat de l'école, Mme Hébert affirme que les membres du personnel ne sont pas en guerre, que l'atmosphère n'est pas lourde et écrasante et que, sommes toutes, le climat demeure tout de même convivial.</p> <p>M. Carpentier est d'avis que ce n'est pas la perception de la population générale. Il exprime ressentir l'ouverture de M. Louka à trouver des solutions aux problématiques. Par contre, il est d'opinion que Mme Hébert minimise la situation, sans reconnaître l'existence d'un problème flagrant.</p> <p>Mme Gaëtane Langevin expose son vécu des 3 dernières années. Mme Langevin explique ne plus ressentir autant de plaisir à venir à l'école. Bien qu'elle admette avoir toujours autant de bonheur à être avec ses élèves et ses collègues, elle confirme que le climat actuel est exécrable et cause la détresse de plusieurs membres du personnel. Finalement, Mme Langevin espère retrouver l'atmosphère chaleureuse présente auparavant.</p> <p>4.0 Organisation du travail</p> <p>Besoin : Analyser le mode de fonctionnement pour le rendre plus efficace.</p> <p>Moyens :</p> <p>4.1- Établir un fonctionnement dans la coordination des services complémentaires</p> <p>4.2- Établir un calendrier d'opérations annuelles qui résume</p> | Information |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|------------|----|--|-------------|
| 75 minutes | | <p>les tâches importantes durant l'année scolaire</p> <p>4.3- Élaborer un calendrier de présence de la direction à l'école</p> <p>4.4- Vérifier le cahier de gestion</p> <p>4.5- Revoir nos procédures pour l'élaboration et l'évaluation pour les plans d'intervention.</p> <p>Mme Chantale Desautels se questionne sur les moyens accessibles aux parents, pour permettre à ceux-ci de donner des rétroactions sur leur satisfaction envers les procédures mises en place. M. Louka cite quelques moyens tel que; l'utilisation de la boîte aux lettres du service de garde, l'envoi de courriel à la direction.</p> <p>M. Alain Carpentier exprime ses doutes en ce qui a trait à la transparence de la direction face aux parents. M. Louka explique qu'une certaine confiance doit s'installer afin d'aller de l'avant. M. Carpentier reflète qu'il est difficile de rétablir le lien de confiance lorsque les propos de la direction concernant le climat de l'école est en contradiction avec la perception du personnel enseignant. Mme Sylvie Hébert se dit consciente que certaines personnes aient été fragilisées, tout en affirmant que le climat n'est pas noir pour autant. Elle se dit ouverte à remettre en question sa façon de faire, M. Louka étant présent en tant que "lunette extérieure" pour permettre une plus grande objectivité. Finalement, Mme Hébert convient que certains aspects sont à regarder et à travailler afin d'améliorer la situation.</p> | Information |
| | 3- | <p>Mme Julie Châteauneuf se veut tout de même rassurante en expliquant que, les relations entre les membres du personnel enseignant sont toujours chaleureuses et positives. Les enseignants forment une équipe unie, se souciant du bien-être et de la réussite des élèves. Par conséquent, la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves de l'école n'est pas affectée par le climat négatif présent.</p> <p>Madame Thérèse Chabot questionne l'assemblée, à savoir depuis quand la situation est problématique. La majorité des parents présents disent vivre ses insatisfactions, depuis les 3 dernières années.</p> | Information |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|-----------|----|---|-------------|
| 5 minutes | 4- | <p>Parole au public :</p> <p>Mme Isabelle Blanchette exprime son manque de confiance totale envers la direction.</p> <p>M. Marc Dufort affirme lui aussi ne plus avoir confiance en la direction de l'école. Il explique cette perte de confiance en partie en lien avec la détresse qui serait exprimée par les membres du personnel. Il déplore le fait que Mme France Lépine n'aurait pas reçu l'appui de la CSP lorsqu'elle en aurait manifesté le besoin. Il attribue le départ de certains enseignants et/ou membres du personnel au mauvais climat de l'école, qui serait relié à l'arrivée en poste de Mme Hébert. M. Dufort dit avoir reçu des appels à l'aide de certains membres de l'équipe-école. De plus, il constate que les enfants seraient brimés dans leur droit de s'amuser sur la cour d'école. Finalement, il exprime vivement son désir de voir Mme Hébert quitter son poste à la direction de l'École de l'Amitié.</p> <p>Mme Annie Tanguay garde un mauvais souvenir du passage de son fils à l'École de l'Amitié. Elle dit s'être battue pour obtenir du soutien qui ne lui aurait pas été accordé. Elle affirme que les enseignants actuels de son fils, qui est maintenant à l'école secondaire, ne partageraient pas les conclusions de Mme Hébert en ce qui concerne les besoins de son fils. De plus, Mme Tanguay explique que la direction ne se présentait pas aux rencontres prévues pour son fils, en plus de ne pas l'informer des décisions prises à l'égard de son enfant.</p> <p>M. Claude Carrier, conjoint de Mme France Lépine, tenait à exprimer son soutien aux membres du personnel de l'école de l'Amitié.</p> <p>Mme Josée Noiseux exprime ses doutes quant à la justification de laisser Mme Hébert à son poste si, de prime abord, elle ne semble pas maîtriser les bases des qualifications requises pour l'exercer. Elle constate aussi que, depuis les 3 dernières années, l'ambiance est problématique à l'intérieur des murs de l'école.</p> <p>Mme Sybelle Poirier affirme que, selon ses observations, les parents n'ayant pas connu la directrice qui précédait Mme Hébert ne ressentiraient pas les irritants invoqués par les autres parents. Par conséquent, elle en vient à la conclusion que les parents mécontents se seraient braqués contre la directrice remplaçante en réaction au départ de celle qui était en poste il y a 3 ans.</p> | Information |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|-------|----|--|-------------|
| | 4- | <p>Mme Isabelle Paré constate un manque flagrant de transparence de la part de la direction. Mme Paré affirme avoir déposé une plainte auprès de Mme Vaudry, suite à une situation problématique vécue par son fils. Les propos de Mme Hébert suite à cette plainte auraient été contredits par l'existence d'un courriel que madame Paré a en sa possession.</p> <p>Mme Nathalie Phaneuf fait part à l'assemblée d'une difficulté vécue par son enfant. Suite à l'intimidation et au harcèlement qu'il aurait subi, son enfant se serait complètement désintéressé de l'école et aurait dû bénéficier d'un suivi par une équipe externe. Elle se dit remplie de colère et exprime son souhait de voir la direction quitter son poste.</p> <p>M. Serge Louka assure à l'assemblée que le plan d'action sera déposé sous peu et que des actions concrètes seront posées. Lors du prochain CÉ, les membres seront informés des suivis en lien avec le plan d'action.</p> | Information |
| | 5- | Levée de la séance à 21h38. | |

Sylvie Hébert, directrice

Valérie Fugère, présidente

Guylaine Thivierge, secrétaire